

CHRONOLOGIE DE VOTRE PROJET

Les différentes étapes de votre projet immobilier




En général, 3 mois de délai
Ne tardez pas à contacter
votre courtier !

Etape 2 : Signature du mandat
puis **dépôt de votre dossier**
auprès des banques
sélectionnées

2- RDV de découverte
client

Compromis de
vente/bien trouvé

RDV 1 : avec votre courtier
afin d'échanger sur votre
projet immobilier et ainsi
définir ensemble votre
capacité d'emprunt

**3- Demande de
financement**

Assurance emprunteur, cela fait
aussi partie des conditions de
financement. Votre courtier vous
trouve la meilleure protection pour
votre projet.

**4- Présentation des
retours des banques**

RDV 2 : avec votre courtier,
afin de vous présenter les
propositions des banques.
Vous choisissez l'offre qui
vous convient le mieux

**5- Edition du contrat
de prêt en banque**

RDV à la banque sélectionnée
pour valider les conditions de
prêt obtenues avec votre
courtier et votre banquier

**6- Accusé de
réception des offres**

**Vous accusez réception
des offres de prêt**,
généralement sur
l'espace client de la
banque.

**7- Signature des
offres J +11**

Vous signez **les offres
de prêt** après le délai
légal de réflexion de **11
jours**

Le notaire envoie le
**décompte des sommes
à régler**. Vérification par
votre courtier

**8- Appel de
fonds**

**9- Déblocage du
prêt + virement
apport**

**Votre courtier s'assure que la
banque a bien débloqué les
fonds**. Vous effectuez le
virement de l'apport sur le
compte de la banque avant
la date de signature
définitive.

**10- Signature
Notaire**

**L'achat est conditionné à
l'obtention d'un accord de
prêt** dans un délai de 45 à
60 jours après la signature
du compromis de vente.

1- Contact Courtier

 06 12 29 67 17
j.simon@rennescourtage.com

